

=====
Arrondissement de Lens
=====

=====
Canton de Wingles
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du jeudi 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation à la réunion : vendredi 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Daisy DUVEAU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (29) Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Pauline DEJARDIN, Monsieur Antoine IBBA, Madame Nathalie BLONDEL, Monsieur Yannick MATUSZEWSKI, Madame Caroline TAILLEZ, Monsieur Christophe TURPIN, Madame Annie SAGOT, Monsieur Alain TROULIER, Monsieur Sylvain GORILLIOT, Madame Sylvie RANVIN, Madame Sylvie HARLE, Madame Valérie AVERLANT, Monsieur Franck PRUVOST, Madame Linda CAFFIER, Monsieur Franck DUBOIS, Monsieur Benoît BAURIN, Madame Sophie BOUVEUR, Madame Manon VASSE, Monsieur Lilian LEGRAND, Monsieur Patrick MANIA, Madame Cathie WASIKOWSKI, Madame Nathalie LEROY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Sandie LECLERCQ, et Monsieur Grégory MAGNOLIA.

Excusés : (0)

Absents : (0)

Madame Sylvie HARLE est élue comme secrétaire de séance.

2026-21 Modalités de scrutin pour les nominations/élections de conseillers municipaux

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-21,

Considérant que « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

Considérant que l'application des règles de composition de chaque commission ou de nomination au sein d'organismes extérieurs permet de déterminer le nombre de sièges disponibles pour chaque liste ;

Après avoir entendu son rapporteur,

Article 1 : Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations de conseillers municipaux au sein des délibérations suivantes :

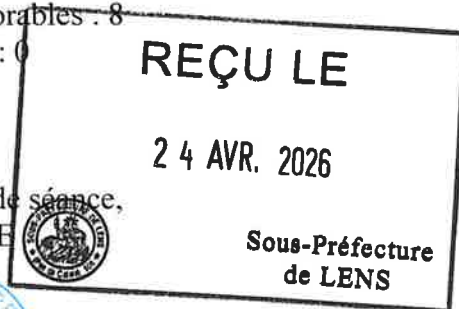
- Création des commissions municipales
- Représentants de la collectivité à l'association des maires du Pas-de-Calais
- Membres représentants dans les écoles et collèges
- Correspondant défense
- Représentant de la Collectivité à S3PI de l'Artois
- Membres délégués au Projet d'initiative citoyenne
- Délégués communaux à la commission de réforme et au conseil d'administration du centre de gestion du personnel communal
- Délégués à la Fédération Départementale de l'Énergie (FDE)
- Référent Projet Réussite Éducative
- Commission sécurité publiques
- Comité Social Territorial
- Association des communes minières : nomination d'un représentant titulaire et suppléant
- Membres délégués au Syndicat Intercommunal Rocade Minière
- Conseil d'exploitation pour la régie des pompes funèbres
- Membres délégués au Comité de Gestion du Fonds de Participation aux habitants

Article 2 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62039, 59014, LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr. Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente délibération. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Décision du Conseil Municipal :

- Votes favorables : 21
- Votes défavorables : 8
- Abstentions : 0

Adopte
La secrétaire de séance,
Sylvie HARLE



Pour extrait conforme au Registre
La Maire,
Daisy DUVEAU

